

DISTRIBUTION DES COLIS DE FIN D'ANNÉE 2023

Comme chaque année, une inscription pour le retrait de votre colis de fin d'année doit être effectuée.

Cette procédure permet de calculer au mieux le nombre de colis à commander.

Comment ?

En remplissant le coupon ci-dessous (par foyer) et en le déposant au CCAS où à la résidence Saint-Exupéry.

Quelles conditions ?

Être âgé de 65 ans révolus, ou
Être en situation de handicap
(Invalidité)

Quand et où aura lieu la distribution ?

La distribution aura lieu
du mardi 12 au jeudi 14 décembre
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

C'est au Marché Couvert que vous êtes invités à vous présenter les jours suivants en fonction de l'initiale de votre nom de famille :

A à F = mardi 12 décembre,

G à O = mercredi 13 décembre

P à Z = jeudi 14 décembre

Quels documents fournir lors du retrait de colis ?

pour les personnes de plus de 65 ans : un titre d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois,

Pour les personnes en situation de handicap : un titre d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois + la carte mobilité inclusion mention invalidité (à noter que les cartes mobilité inclusion stationnement et priorité ne sont pas acceptées).

La procuration de retrait : une seule personne par famille acceptée avec procuration (verso du tract disponible au CCAS et à la résidence Saint-Exupéry ou à imprimer sur le site de la ville).

Coupon d'inscription à retourner au CCAS au 4 bis rue du Dr Schweitzer ou à la Résidence Saint-Exupéry au 3 avenue Saint-Exupéry avant le vendredi 17 novembre 2023.

Nom (première personne) : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Nom (deuxième personne) : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Cocher la case correspondante : Plus de 65 ans Moins de 65 ans en situation de handicap